



La Secrétaire nationale

Le 11 juin 2021

#Balance ton prof...

Alors que ce troisième trimestre a été particulièrement éprouvant pour tous et que chacun a dû s'adapter au mieux au regard de la situation sanitaire, l'heure est déjà au bilan à l'aube des examens et de cette fin d'année scolaire qui approche à grands pas.

Le SYNEPCFE-CGC a appris que des réunions d'échanges se tenaient au sein de certains établissements entre les chefs d'établissements, les parents correspondants et des membres de l'APEL. Ces réunions sont bien entendu légitimes et nous ne contestons pas ce droit ! En revanche, le SYNEP CFE-CGC s'insurge et ne peut tolérer qu'au cours de ces réunions, l'APEL propose aux chefs d'établissements que les parents n'hésitent pas à indiquer les noms des professeurs qui n'auraient pas « jouer le jeu » concernant les cours en distanciel qui ont ponctués en grande partie ce troisième trimestre tant pour les lycéens que pour les collégiens de 4ème et de 3ème. En effet, sont pointés du doigt les enseignants qui n'auraient pas eu une attitude exemplaire face à leurs élèves : retards lors de réunions en Visio, absence de caméras, pas de cours proposés en Visio...

Doit-on rappeler qu'au regard de cette situation particulière, chacun a fait au mieux en s'adaptant régulièrement au gré des annonces de notre Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports mais également en jonglant avec les dysfonctionnements du site du CNED ? Ces membres de l'APEL ont-ils conscience que ces enseignants n'ont pas reçu de formation particulière pour ces cours à distance ? Et ont-ils en tête que ces enseignants ont une liberté pédagogique incontestable et qu'ils n'ont aucune obligation à proposer des cours en Visio ? D'autant plus qu'ils n'ont peut-être pas le matériel nécessaire pour le faire !

Le SYNEP CFE-CGC déplore que l'APEL n'ait pas creusé davantage cette réalité et éventuellement apporté des solutions concrètes plutôt que de chercher à faire dénoncer des professeurs.

Ne vous laissez pas impressionner ! Le SYNEP CFE-CGC vous rappelle que les textes sont clairs quant à votre liberté pédagogique, qu'il existe un droit à l'image et surtout que votre chef d'établissement n'est pas votre employeur.

N'hésitez pas à nous informer si des demandes de délation ont lieu dans vos établissements respectifs afin que nous puissions agir au mieux !

Sylvie TUROWSKI
Secrétaire nationale

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org